L'Esprit de corps.

La cour d'appel de Paris vient finalement d'acquitter ce malheureux docteur Laporte de qui l'intervention chirurgicale, en matière d'accouchement, aboutit à une mort dont on le rendit responsable. En première instance il fut condamné, ce qui parut excessif à quelques-uns qui admettaient le mot fameux du docteur Péan, une des illustrations de la chirurgie moderne, disant : « Je garantis toutes mes opérations, mais pas les suites. »

D'ailleurs il n'y a rien à ajouter, sur l'état d'âme des chirurgiens ordinaires, après l'extraordinaire dessin de Forain qui portait cette légende : « Morte ! continuons tout de même l'opération pour la famille. » Quant au docteur Laporte, la justice intervint. Il fut condamné d'abord ; et maintenant le voici acquitté devant la juridiction d'appel, cette seconde juridiction par qui la justice humaine proclame elle-même assez naïvement sa faillibilité et son changement d'opinion possible sur le même fait. Car dans le cas du docteur Laporte aucun fait nouveau, aucun détail supplémentaire d'instruction, n'était survenu. Il y eut seulement — et c'est peut-être ce qui modifia Paris des magistrats inconsciemment — une instruction de ce qu'on pourrait appeler l'esprit de corps.

On n'imagine pas combien les médecins de Paris, des départements, de l'étranger, de partout, prirent parti violemment pour leur infortuné confrère. Celui-ci, à vrai dire, intéressait par ses études sérieuses, sa malechance, sa lutte contre l'encombrement de la grande ville, sa pauvreté, qu'avant chez lui, au moment de l'accident que quelques francs gagnés dans de rares visites à des malades pauvres, appartenant ainsi à cette triste armée des « prolétaires intellectuels » dont la *Revue des Revues* nous donnait récemment la statistique et l'histoire.

Mais tout cela n'avait pas suffi à créer un avis favorable dans l'esprit de ses premiers juges, qui le jugèrent maladroit, imprudent et en faute — et le condamnèrent. En appel, hier, il fut acquitté. Que se passa-t-il dans l'intervalle ? Une intervention curieuse et énergique de cet esprit de corps dont nous parlons. On imaginait l'esprit de corps une tradition surannée et qui était en train de se perdre, ne correspondant plus à rien dans nos civilisations nivelées, dans nos villes modernes, où la lutte pour la vie pousse chacun à ne s'occuper que de soi-même et de sa propre victoire.

Or, c'est précisément cette lutte âpre qui a ressuscité l'esprit de corps. Ainsi dans le cas du docteur Laporte, chaque médecin a vu le sien, possible. Toute la chirurgie s'est jugée en péril par le danger, toujours éventuel, d'une intervention judiciaire. La pratique de la chirurgie devenait impossible si le chirurgien était exposé à devoir, à première réquisition, déposer sa trousse, bistouris et instruments d'acier, encore tout ruisselants de sang, dans la balance de la Justice !

Donc tous les médecins, les sociétés de médecine, les instituts, les académies, protestèrent bruyamment et violemment. Jamais on n'assista à une solidarité aussi militante. Le docteur Laporte fut l'objet d'adresses, de protestations, de secours même. On le savait pauvre. Chacun donna. Une somme de quinze mille francs lui fut remise. Et, pour le mettre à l'abri, définitivement, on lui assigna les fonctions de secrétaire, rétribuées, dans plusieurs sociétés savantes, qui ont leur siège ici.

N'avions-nous pas raison de dire que nous assistions là à un réveil significatif de l'esprit de corps ? Il paraît que l'organisation du moyen-âge a laissé des traces indélébiles, réapparaissant sans cesse dans les mœurs. Ou bien est-ce simplement un de ces anniversaires d'idées dans la vie des peuples dont parlait Lamartine ? Cet esprit de corps, ressuscité, correspond, en somme, à l'esprit même des corporations. Les syndicats ouvriers en sont une forme. Cette solidarité des médecins, venant à propos d'une affaire peu importante au fond, en est une autre. Et cette solidarité s'affirme en ce moment dans toutes les professions.

On a constaté, à bon droit, dans les récentes affaires, l'unanimité de l'armée, faisant front aux attaques, tressaillant à la fois dans une commune unité de sentiments pareils. Et à la même heure, on constatait, en face, une solidarité pareille, dans le barreau. Quand, sur une réplique d'un général, la défense protesta, au nom de tous ceux que la loi fut confère, tout le barreau debout, frémissant, acclamant, mis d'accord instantanément par l'esprit de corps, lui qui, une heure auparavant, se partageait violemment en contraires.

Dans le monde des artistes aussi cette solidarité règne, surtout parmi les peintres, qui s'entr'aident volontiers, se groupent, ont des associations qu'ils défendent avec jalousie. Même individuellement, ils se soutiennent ; et fréquemment, quand, par exemple, un peintre a des revers, tombe malade, meurt en laissant veuve ou enfants, on voit tous ses confrères donner avec générosité quelque tableau ou esquisse, de quoi faire une vente qui est tout de suite un secours important et suffisant.

C'est là une indication curieuse pour l'observateur, que cet esprit de corps renaissant et s'affirmant si vivement dans les grandes villes telles que Paris, qu'on voulut des centres, des endroits de centralisation extrême et où tout, à rebours, se décentralise, se divise, non seulement par la race, par la religion, mais maintenant par la profession, comme si — étant vraiment ces déserts d'hommes dont parlait Chateaubriand — il fallait que les hommes de plus en plus s'y partageassent en troupeaux.

GEORGES RODENBACH.

LE PATRIOTE — Abonnements

Bruxelles :	1er au 31 mars . . .	fr. 1.00
	1er mars au 30 juin . .	2.00
	1er mars au 30 septembre .	3.00
	1er mars au 31 décembre .	10.00
Province :	1er au 31 mars . . .	1.50
	1er mars au 30 juin . .	5.50
	1er mars au 30 septembre .	9.00
	1er mars au 31 décembre .	12.00

Les nouveaux abonnés recevront *gratis* les numéros parus du feuilleton

SALTIMBANQUE !

Un faux bruit.

Pour compléter la législation électorale, les ministres d'Etat, réunis en Conseil extraordinaire, auraient décidé — dit-on — d'adresser une supplique au Roi pour lui demander sa haute intervention, en vue de la création d'*un doctorat spécial ès-sciences législatives.*

On exige d'un pilotin qu'il sache produire un bateau, selon le mot d'un spirituel chroniqueur, et d'un joueur de flûte qu'il sache jouer sa flûte ; il y a une chose qu'on n'exige pas d'un législateur : *c'est qu'il sache faire des lois.*

Désormais, on exigera que les candidats législateurs sachent faire des lois.

De là la création du doctorat spécial ès-sciences législatives qui arrêtera obligatoirement tous les incapables au seuil du Parlement.

Mieux vaut tard que jamais.

Ces messieurs de la Chambre qui ont établi tant d'examens pour les autres vont enfin, par un juste retour des choses humaines, avoir leur examen à eux. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette heureuse réforme.

La création du dit doctorat aurait été décidée ensuite d'un fait bien curieux. Naguère un représentant aurait manifesté au ministre de... l'intention de déposer un certain projet de loi. Le bon député était tout fier de son initiative, lorsque le ministre se permit de lui faire remarquer que le projet ferait double emploi, puisque *cette loi existait déjà* dans nos codes. Le député rougit et court encore.

Si le doctorat auquel nous faisons allusion était établi, des faits de ce genre ne se représenteraient plus.

Pendant qu'on y est ne pourrait-on établir, à l'usage de certains gauchers dont le nom est sur toutes les bouches, un cours de civilité puérile mais parlementaire. *(Sous réserve.)*

Journal officiel

(9 mars).

Décorations civiques. — Médaille de 1re classe à M. Lejeune, membre du bureau de bienfaisance de Solrod ; de 2e classe à M. Vigneron, facteur de station à l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Juge d'instruction. — M. Delhaise, juge au tribunal de première instance séant à Namur, est désigné pour remplir les fonctions de juge d'instruction près ce tribunal pendant un terme de trois ans prenant cours le 10 mars 1898.

Huissiers. — MM. Michel et Leurquin, respectivement candidats huissiers à Wépion et à Jemeppe-sur-Sambre, sont nommés huissiers près le tribunal de première instance séant à Namur, en remplacement de MM. Boterberg, démissionnaire, et Burny, décédé.

Garde civique active. — M. Cilain est nommé chef de la garde civique active de Tirlemont, avec le grade de major.

— M. Coppens, juge de paix à Ostende, est nommé président effectif du conseil civique de révision de cette ville, en remplacement de M. Delanghe, dont la démission est acceptée.

Avis relatifs à l'enseignement.

Lessines (Rainaut). — Deux sous-institutrices. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 20 mars.

Revue de la Presse

Les prisonniers des socialistes. — On nous écrit de Liége, 8 mars :

Je vous signalais, hier, l'article communiqué adressé par M. Bury, député permanent aux radicaux, qui avaient à sortir de l'Alliance libérale s'ils voulaient encore s'allier aux socialistes.

Nous lisons aujourd'hui dans l'organe radico-socialiste une réponse dans laquelle on le prend du très haut vis-à-vis de M. Bury.

Ils se sont mis à quatre pour rédiger cet article dont la virilité — ou moins superficielle — ne mangnera pas d'étonner M. Bury lui-même.

MM. Heuse, Gregoire, Magnette et Micha disent très carrément à M. Bury qu'il n'a pas leur dicter de lois, que M. Bury se mêle de choses qui ne le regardent pas, que les radicaux veulent bien les voix socialistes, mais que rien ne les empêchera de garder un pied dans le parti doctrinaire.

Nous attendons la réponse de M. Bury, elle ne manquera pas d'être intéressante, si le député permanent y déploie la verve de certains articles de feu le *Socialist*, signés Marlagne (alias Bury) contre le clan chevrechoutisme politique.

Entre alliés de demain. — Les étudiants libéraux de l'université de Bruxelles ont donné récemment une « Revue » — c'est le divertissement obligé de chaque année — dans un théâtre bruxellois. Il est assez piquant de voir comment le *Peuple* parle de cette « œuvre », et de la « noble jeunesse » qui assistait à l'audition.

Cette revue ne se raconte pas. Elle est *incompara-blement aberrante*. Sa veulerie n'a pas même le courage d'attaquer loyalement ou spirituellement quelqu'un ou quelque chose, et les cerveaux qui la conçurent me semblent *bien prudents à l'excès*. « Caramel d'idéal et pornographie » voilà tout ! Rien ! C'est d'un mot à l'autre une cavalade *coprolalique* de ces esprits aberrés, *qui ne peuvent plus distinguer les plus nuancées de l'ordure*, pourvu qu'elle soit assez bien assaisonnée.

Eh bien, il fallait que ce fut du propre pour scandaliser à ce point le *Peuple* — le *Peuple* qui offre parfois à ses lecteurs et à ses lectrices des feuilletons qui feraient rougir un singe.

Quant au public, raconte ensuite le *Peuple*, il était composé d'étudiants, de « vieux étudiants » de « vieux fonctionnaires comblés autrefois par les faveurs libérales et venant faire la claque de la gratitude. » Le côté féminin était représenté par des donzelles de toutes marques.

Tel était le parterre, résume le *Peuple*. A tels choristes telle chanson ! Réhabilitation du doctrinarisme par les Rabeurs ! Sur l'air de : « A bas le radoteur ! Hou ! Hou ! » et « Vive Zola », chantés par des grosses dupes. Enfin carence d'idéal et pornographie pour tous, voilà le programme !

La dernière de Célestin. — Nous aimons à collectionner, on le sait, les expressions lapidaires de l'excellent Célestin. Il a des trouvailles uniques. Aujourd'hui, dans le *Peuple*, il traite en bloc tous ses adversaires du conseil communal de Liége de « jésuites bicolores » !

Eh ! il n'y a pas à dire : ça n'est pas banal.

NOUVELLES DU VATICAN

(De notre correspondant de Rome).

Le P. Charmetant à Rome. — Les affaires d'Orient. — La hiérarchie en Chine. — Les propriétés ecclésiastiques en Turquie. — Les évêques français. — Mgr Bretaud à Rome.

Les fêtes du *Statuto* ont été lugubres, ternes, sans nul élan, sans aucune coopération des foules ; comme l'anniversaire du 20 septembre, le cinquantenaire de la Constitution ressemblait à un cortège de deuil, à un enterrement. Comment, du reste, l'Italie, ambourbée dans une misère sans seconde, peut-elle s'enflammer pour les causes de son abaissement.

Le discours du roi, seul, avait les allures capitolines ; c'est ce style que nous connaissons depuis vingt-huit ans, et

que l'eau manquait elle-même, et ce qu'on pouvait recueillir des pluies d'hiver, dans les citer-

de ne pas t'approcher de nos réserves quand l'été sera commencé. Les filles de nos domaines riront